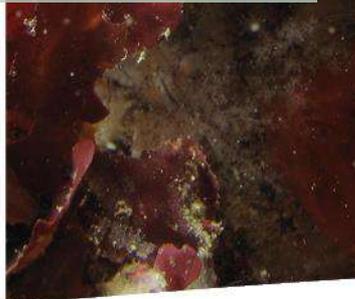


Natura 2000

ZPS « Baie de Saint Briec Est » ZSC « Baie de Saint Briec Est »

COPIL DE VALIDATION DU DOCOB

17 mai 2023



ORDRE DU JOUR

● Introduction

● Proposition et validation du DOCOB

- Rappels des travaux antérieurs pour l'élaboration du DOCOB
- Présentation de la stratégie de gestion
- Échanges avec la salle
- Proposition de validation du DOCOB

● Animation et mise en œuvre du DOCOB

- Généralités sur la mise en œuvre du DOCOB
- Proposition de validation des structures animatrices
- Exemples d'actions conduites/à conduire sur le site
- Mobilisation des élus
- Échanges avec la salle

● Conclusion



INTRODUCTION

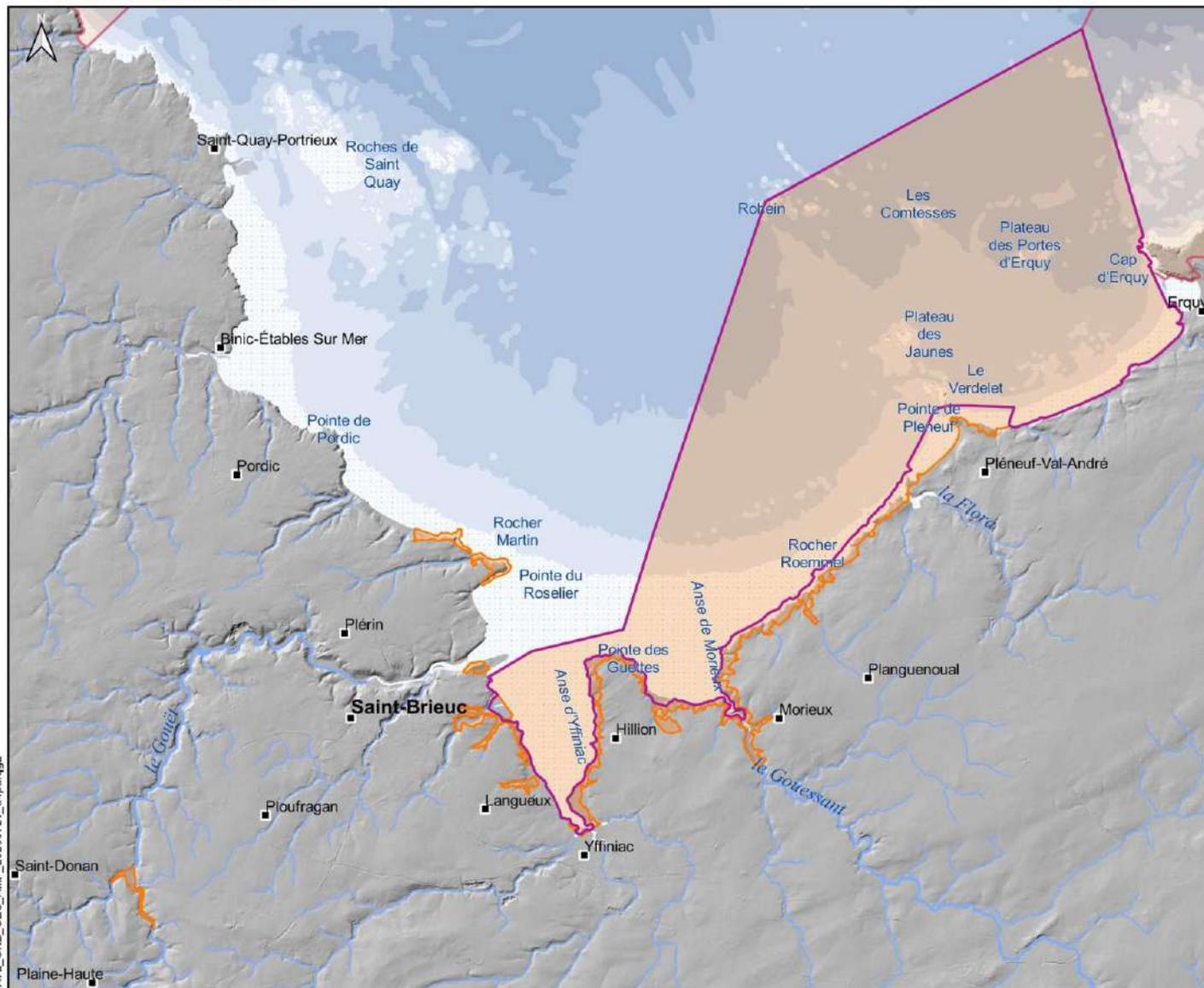
SITES NATURA 2000 "BAIE DE SAINT-BRIEUC EST"

Carte de localisation



EDITEE LE :

24/07/2020



Sites Natura 2000

- Directive "Habitats"
Zone spéciale de conservation
- Directive "Oiseaux"
Zone de protection spéciale

Bathymétrie (m)

- 30 -- -20
- 20 -- -10
- 10 -- -5
- 5 - 0
- estran
- Cours d'eau

Délimitations administratives

- Commune
- Département

0 3 6 kilomètre(s)

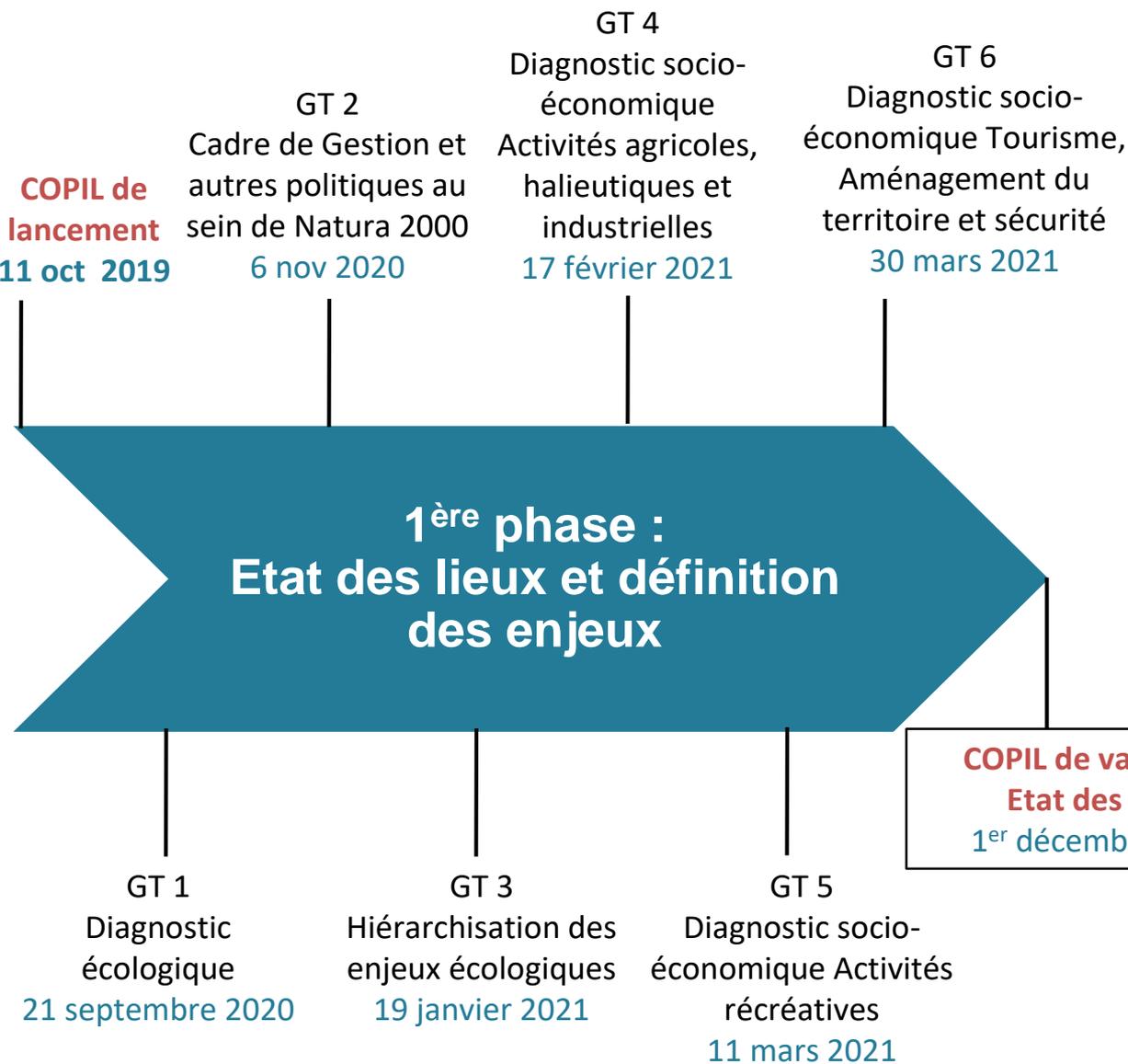
0 1 2 mille(s) marin(s)

Sources des données :
 - Sites N2000 : BD AMP, OFB
 - Département, Commune : BD TOPO IGN
 - Bathymétrie : Ifremer/SHOM multisource
 - Réseau hydrographique : BRGM
 - Topographie : BD ALI, IGN

Système de coordonnées : Lambert 93 / RGF93 / IAG GRS 1980



Introduction



**COPIL de validation
Etat des lieux
1^{er} décembre 2021**



Introduction



Document d'Objectifs

VOLUME IV – Stratégie de gestion



GT 7
Pressions et
activités
(volet Terrestre)
12 janv 2022

GT 9
Objectifs
opérationnels
(volet terrestre)
21 février 2022

GT 11
Pistes de mesures
(volet Terrestre)
06 octobre 2022

GT 13
Fiches mesures
(terrestre & marin)
01 mars 2023

2^{ème} phase :
Stratégie et plan d'actions

**COPIL de validation
du DOCOB
17 mai 2023**

GT 8
Pressions et
activités
(volet Marin)
28 janv 2022

GT 10
Objectifs
opérationnels
(volet marin)
10 mars 2022

GT 12
Pistes de mesures
(volet marin)
18 octobre 2022

PROPOSITION ET VALIDATION DU DOCOB

Les habitats terrestres



Prés salés



Les hauts de plage



Dunes



Boisements



Falaises et landes littorales



Mares, bas marais et prairies humides

Rappels des travaux antérieurs

Les habitats terrestres



Les habitats marins



→ Les espèces terrestres



Rappels des travaux antérieurs

→ Les espèces terrestres



→ Les espèces marines



→ Les activités socio-économiques



Activités agricoles et halieutiques



Activités sportives et récréatives marines



Activités de gestion et aménagement du territoire



Activités sportives et récréatives terrestres

→ Les objectifs à long terme, les objectifs opérationnels et les pressions

OBJECTIF A LONG TERME



FACTEUR D'INFLUENCE



OBJECTIF OPERATIONNEL



MESURE

→ Etat **favorable** : contribuer au maintien du bon état de conservation de ...

→ Etat **défavorable** / **mauvais** : contribuer au rétablissement puis au maintien du bon état de conservation de ...

Surfréquentation

Fermeture des milieux

Espèces invasives Déchets Nutriments

Collisions Atteinte aux espèces

Contaminants chimiques

Limiter ... / Réduire ... / Encourager ... / Veiller à ...



Identification de pistes de mesures

Présentation de la stratégie de gestion



Identification de pistes de mesures



Priorité ?
TM4 – ENCOURAGEMENT DE LA CERTIFICATION PORT PROPRE

ZSC FR5300066
ZPS FR5310050

Habitats d'intérêt communautaire concernés	L'ensemble de l'écosystème marin et littoral
Espèces d'intérêt communautaire concernées	L'ensemble de l'écosystème marin et littoral
Secteur concerné	Ports de Dahouet (déjà certifié), potentiellement Port d'Erquay et Port du Léguer

Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures



Objectifs opérationnels :

OO14 : Réduire les apports de contaminants chimiques et leur transfert dans les eaux douces et le milieu marin, d'origine terrestre ou maritime, chroniques ou accidentelles.

OO15 : Réduire les apports et la présence de déchets d'origine terrestre ou issus des activités maritimes

OO17 : Réduire les perturbations physiques (abrasion, étouffement, remaniement, modification de la granulométrie...) sur les habitats marins, en particulier sur les zones à fort enjeux écologiques, liées aux ouvrages, activités et usages maritimes

Mesures :

TM2 : Eaux noires et eaux grises : équipement et sensibilisation

TM6 : Réduction, récupération et valorisation des déchets plastiques issus des activités maritimes

Contexte et problématiques

Le SDAGE Loire-Bretagne préconise dans son chapitre 10, disposition 10-B3 « Afin d'améliorer la qualité des eaux et des sédiments des ports et prioriser les actions de reconquête, il est fortement recommandé pour les ports qui ne l'ont pas déjà fait, d'établir des plans d'actions sur le fondement d'études diagnostiques environnementales à une échelle pertinente. »

La certification européenne Port Propre est un moyen d'y répondre. Elle permet aux ports de plaisance d'attester de la bonne gestion de leurs déchets et de leurs effluents issus de leurs activités et des pollutions accidentelles.

Les ports souhaitant être certifiés doivent réaliser une démarche en 5 étapes permettant de répondre aux objectifs susvisés, et intégrant la sensibilisation des usagers et la formation du personnel. Cette démarche, basée sur une étude diagnostique, peut induire des investissements (mise au normes de l'existant ou nouveaux équipements : point propre, conteneurs, effluents, aire de carénage avec système de récupération des eaux, pompes à eaux usées et eaux de fond de cale, station d'avitaillement, blocs sanitaires, matériel de dépollution, etc.).

Une signalétique adaptée complète le dispositif. La démarche finalisée, le port, s'il le souhaite, passe un audit de certification par l'intermédiaire d'AFNOR ou un auditeur vérifie s'il répond favorablement aux critères inscrits dans le référentiel AC-J81-030 : « Propreté des ports de plaisance – lignes directrices ». La durée de validité de cette certification est de 3 ans avec un audit de contrôle tous les ans.

Description des sous-actions

- **TM4.1 – Accroissement du nombre de ports de plaisance certifiés Port Propre dans le site Natura 2000**
 - accompagner les ports de plaisance dans la réalisation des engagements nécessaires à l'obtention de la certification Port Propre ;
 - organiser un suivi des engagements menés par les ports certifiés, notamment concernant la réduction des déchets marins.
- **TM4.2 – Intégration de l'écoconception des ouvrages dans les constructions nouvelles ou lors des restaurations d'ouvrages**

Elaborer des préconisations en la matière à partir d'un retour d'expérience des ouvrages déjà réalisés et identifier les techniques existantes. Ces préconisations peuvent ensuite utilement être intégrées dans le cadre de la définition des projets de travaux portuaires. Ce travail sera à conduire avec les partenaires du programme MARINEFF.

Modalités de mise en œuvre

Sous-action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
TM4.1		
TM4.2	Gestionnaires de ports (CCI, Communes,...)	APPB, Région Bretagne, ADEME, AELB, OFB

Indicateurs de réalisation

- Nombre de ports certifiés ports propres et/ou ports propres actifs en biodiversité dans le site Natura 2000 (référence 2023 : 1 certifié)

Références

- Fiche du PdA du DSF NAMO : D10-OE02-AN2
- Certification Ports Propres – Ports Propres (ports-propres.org)
- Projet MARINEFF | Laboratoire de biologie des organismes et des écosystèmes aquatiques (mnhn.fr)
- L'Association des Ports de Plaisance de Bretagne : le site web (portsdebretagne.fr)

Fiches :

au total 45 fiches dont :

- 9 terre/mer (TM)
- 8 marines (MER)
- 19 terrestres (TER)
- 5 communication & sensibilisation (CS)
- 4 gouvernance (GOUV)

Présentation de la stratégie de gestion



Identification de pistes de mesures



Priorité ?
DO
DHFF

TM4 – ENCOURAGEMENT DE LA CERTIFICATION PORT PROPRE

ZSC FR5300066
ZPS FR5310050

Habitats d'intérêt communautaire concernés	L'ensemble de l'écosystème marin et littoral
Espèces d'intérêt communautaire concernées	L'ensemble de l'écosystème marin et littoral
Secteur concerné	Ports de Dahouet (déjà certifié), potentiellement Port d'Erquy et Port du Léguer

Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures

Objectifs opérationnels :

OO14 : Réduire les apports de contaminants chimiques et leur transfert dans les eaux douces et le milieu marin, d'origine terrestre ou maritime, chroniques ou accidentels.

OO15 : Réduire les apports et la présence de déchets d'origine terrestre ou issus des activités maritimes

OO17 : Réduire les perturbations physiques (abrasion, étouffement, remaniement, modification de la granulométrie...) sur les habitats marins, en particulier sur les zones à fort enjeu écologique, liées aux ouvrages, activités et usages maritimes

Mesures :

TM2 : Eaux noires et eaux grises : équipement et sensibilisation

TM6 : Réduction, récupération et valorisation des déchets plastiques issus des activités maritimes

Contexte et problématiques

Le SDAGE Loire-Bretagne préconise dans son chapitre 10, disposition 10-B3 « Afin d'améliorer la qualité des eaux et des sédiments des ports et prioriser les actions de reconquête, il est fortement recommandé pour les ports qui ne l'ont pas déjà fait, d'établir des plans d'actions sur le fondement d'études diagnostiques environnementales à une échelle pertinente. »

La certification européenne Port Propre est un moyen d'y répondre. Elle permet aux ports de plaisance d'attester de la bonne gestion de leurs déchets et de leurs effluents issus de leurs activités et des pollutions accidentelles.

Les ports souhaitant être certifiés doivent réaliser une démarche en 5 étapes permettant de répondre aux objectifs susvisés, et intégrant la sensibilisation des usagers et la formation du personnel. Cette démarche, basée sur une étude diagnostique, peut induire des investissements (mise au normes de l'existant ou nouveaux équipements : point propre, conteneurs, effluents, aire de carénage avec système de récupération des eaux, pompes à eaux usées et eaux de fond de cale, station d'avitaillement, blocs sanitaires, matériel de dépollution, etc.).

Une signalétique adaptée complète le dispositif. La démarche finalisée, le port, s'il le souhaite, passe un audit de certification par l'intermédiaire d'AFNOR ou un auditeur vérifie s'il répond favorablement aux critères inscrits dans le référentiel AC-J81-030 : « Propreté des ports de plaisance – lignes directrices ». La durée de validité de cette certification est de 3 ans avec un audit de contrôle tous les ans.

Description des sous-actions

- **TM4.1 – Accroissement du nombre de ports de plaisance certifiés Port Propre dans le site Natura 2000**
 - accompagner les ports de plaisance dans la réalisation des engagements nécessaires à l'obtention de la certification Port Propre ;
 - organiser un suivi des engagements menés par les ports certifiés, notamment concernant la réduction des déchets marins.
- **TM4.2 – Intégration de l'écoconception des ouvrages dans les constructions nouvelles ou lors des restaurations d'ouvrages**

Elaborer des préconisations en la matière à partir d'un retour d'expérience des ouvrages déjà réalisés et identifier les techniques existantes. Ces préconisations peuvent ensuite utilement être intégrées dans le cadre de la définition des projets de travaux portuaires. Ce travail sera à conduire avec les partenaires du programme MARINEFF.

Modalités de mise en œuvre		
Sous-action	Maitre(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
TM4.1		
TM4.2	Gestionnaires de ports (CCI, Communes,...)	APPB, Région Bretagne, ADEME, AELB, OFB

Indicateurs de réalisation

• Nombre de ports certifiés ports propres et/ou ports propres actifs en biodiversité dans le site Natura 2000 (référence 2023 : 1 certifié)

Références

- Fiche du PdA du DSF NAMO : D10-OE02-AN2
- Certification Ports Propres – Ports Propres (ports-propres.org)
- Projet MARINEFF | Laboratoire de biologie des organismes et des écosystèmes aquatiques (mnhn.fr)
- L'Association des Ports de Plaisance de Bretagne : le site web (portsdebretagne.fr)

Retours :

- 13 personnes (services de l'Etat, associations, représentants professionnels, ...)
- 35 fiches sur les 45
- Toutes acceptées

Habitats et Espèces terrestres

TER6 – Protection de secteurs dunaires

- Définition d'une stratégie de gestion pour protéger les habitats
- Mise en œuvre d'opérations pour limiter les EEE (Sénéçon du Cap)

TER0 – Acquisition de connaissances sur les habitats et espèces

- Réalisation d'une cartographie
- Amélioration des connaissances sur les habitats, la flore et la faune

TER5 – Restauration d'habitats d'intérêt communautaire dégradés

- Limitation des fourrés
- Intervention sur des habitats dégradés



TER1 – Mise en place d'une gestion raisonnée de laisse de mer

TER2 – Mise en place d'une gestion raisonnée de cordons de galets

TER 4 – Adoption non intervention prés salés

- Cartographie
- Mise en place de protocoles d'intervention et d'aménagements

TER7 – Maintien ouverture des habitats

- Stratégie de réhabilitation et de gestion
- Maintien des milieux prairiaux ouverts

TER3 – Réduction des perturbations physiques sur les habitats de landes et falaises

- Cartographie
- Mise en place d'opération de gestion

Présentation de la stratégie de gestion

Habitats et Espèces terrestres

TM10 – Adaptation aux effets du changement climatique

- Diagnostic de vulnérabilité et élaboration d'un plan d'adaptation
- Actions d'anticipation
- Veille sur de nouveaux changements
- Sensibilisation du public

TER8 – Maintien, restauration d'une gestion favorable aux boisements

- Promotion d'une non intervention
- Sensibilisation des propriétaires
- Maintien et création d'îlots de sénescence

TER10 – Préservation population chiroptères TER 11- Mesures favorables à la Loutre



- Protection du site de Swarming
- Protection des colonies connues
- Maintien des zones de tranquillité

TER14 – Maîtrise et organisation de la fréquentation humaine

- Recensement des lieux sensibles et amélioration des connaissances
- Sensibilisation et mise en place d'aménagements adaptés



TER9 – Maintien régime hydraulique Saint Barthélémy

- Mise en place d'un protocole avec le gestionnaire
- Mise en place de réunions pour veiller aux périodes d'exondation

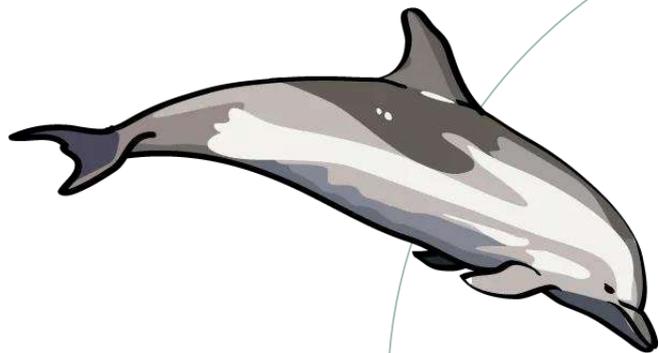
TER 13- Action de lutte contre les EEE TER15 – Maintien d'une agriculture favorable

- Définition d'une stratégie
- Contenir ou éradiquer la prolifération des EEE
- Bilan du territoire pour participation au PAEC
- Encouragement pour mise en place de pratiques favorables

Mammifères marins

MER4 - Limitation des impacts sur les mammifères marins liés aux bruits impulsifs

- Caractérisation des interactions et proposition de solutions d'évitement ou de réduction
- Analyse critique des solutions proposées et production d'avis



MER5 - Sensibilisation aux bonnes pratiques d'approche et d'observation des mammifères marins

- Préparation des outils de sensibilisation et de communication
- Mise en œuvre de la campagne de sensibilisation

MER6 - Réduction des risques de captures accidentelles

- Caractérisation des interactions éventuelles
- Partage des connaissances & promotion-test des bonnes pratiques

Présentation de la stratégie de gestion

Oiseaux

TER 12 – Favoriser la nidification des espèces

TER16 - Solutions contre la prédation des oiseaux et des œufs

TER17 - Adaptation de la fréquentation

- Canaliser la fréquentation
- Adapter la réglementation (Ilot Verdelet)
- Partager une charte des sports de nature

- Réalisation d'une cartographie exhaustive des sites de nidifications
- Suivis de la prédation sur site
- Définition d'un protocole d'intervention



MER6 - Réduction du risque de captures accidentelles

- Caractérisation des interactions
- Promotion et test de bonnes pratiques

MER7 - Lutte passive contre la déprédation sur les zones conchylicoles

- Connaître et tester des techniques alternatives au tir d'effarouchement et aux tirs létaux

TER18 - Limitation du dérangement par les animaux domestiques

- Limiter la fréquentation par les chiens
- Identifier des zones de report
- Sensibiliser les propriétaires de chiens et de chevaux

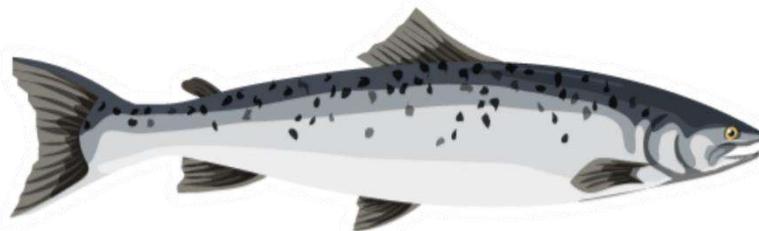
MER8 - Réduction des collisions sur les infrastructures en mer

- Participer aux instances de concertation
- Contribuer à la recherche de solutions adaptées

Poissons amphihalins

MER9 – Lutte contre la pêche illégale d'amphihalins

- Communiquer sur la réglementation
- Échanger avec les services de police



MER10 – Restauration de la continuité écologique - appui technique

- Partage de retours d'expériences d'effacement de barrage
- Appui et expertise pour l'étude d'impact et le suivi scientifique

MER11 – Partage de connaissances sur les amphihalins

- Développer un programme de sciences participatives
- Communiquer sur les sciences participatives

Habitats marins



MER12 – Connaissance du milieu marin

- Valorisation des données acquises localement et des données de surveillance DCSMM
- Acquisitions complémentaires
- Sciences participatives

MER1 - Réduction des principaux risques d'impact sur les habitats sensibles

- Identification des interactions du projet ou des activités avec les habitats marins
- Sensibilisation des porteurs de projet ou des usagers
- Concertation et choix des mesures adaptés



MER3 - Espèces non indigènes : sensibilisation et gestion

- Outils d'identification & Sciences participatives (ALIEN)
- Réseau Espèces Exotiques Envahissantes
- Promotion bonnes pratiques

MER2 - Accompagner les mesures issues de l'Analyse Risque Pêche (ARP)

- Finalisation de l'ARP
- Accompagner la mise en place et le suivi des mesures
- Favoriser l'expérimentation des techniques alternatives

Analyse Risque Pêche (ARP) : Habitats marins / Pratiques de pêche

« Analyse Risque Pêche » habitats

Diagnostic pêche	Analyse de risques	Elaboration des propositions de mesures
1er semestre 2021 : réalisé	2ème semestre 2022 : réalisé	Début 2023 : en cours.

Les prochaines étapes

Courant 2023 (report de la réunion du 7 avril) : Groupe de travail avec les membres du COPIL N2000 sur les ARP : présentation et discussions sur les risques et les propositions de mesures.

Durant l'animation :

- Finalisation et arbitrage des propositions de mesures à mettre en place pour éviter/réduire les risques.
- Finalisation des rapports d'analyse à annexer au DOCOB.
- Traduction des mesures proposées dans des textes réglementaires pour application.

Nutriments et contaminants

TM1 – Contribution aux programmes de réduction des apports excessifs de nutriments

- Actions de prévention
- Actions curatives

TM5 – Contribution à la lutte contre les pollutions accidentelles

- Actualisation du plan POLMAR et participation aux exercices
- Plan infra Polmar et signalisation (vigipol)

TM2 – Eaux noires et eaux grises : équipement et sensibilisation

- Equipements des ports
- Sensibiliser à l'utilisation et aux bonnes pratiques



TM4 – Encouragement de la certification port propre

- Accroître le nombre de ports certifiés
- Intégration de l'éco conception des aménagements portuaires

TM3 – Carénage éco responsable

- Recensement des sites, équipements
- Sensibilisation aux bonnes pratiques et information sur la réglementation

Déchets

TM6 – Ramassage des déchets

- Sensibilisation et pédagogie
- Actions de réduction des déchets
- Opérations de nettoyage et de recyclage de déchets



TM9 – Lutte contre les déchets dans les réseaux d'eau pluviales

- Interception des macro déchets
- Sensibilisation des populations
- Limitation de l'imperméabilisation des sols

TM7 – Retrait des épaves et navires abandonnés

- Identification et signalement des épaves
- Accompagnement des démarches de diagnostics
- Retrait des épaves

TM8 – Réduction et valorisation des déchets issus des activités maritimes

- Recherche de solutions de réduction et de recyclage
- Retrait de déchets sous marins et limitation des déchets de ramendage

Communication et sensibilisation

CS1 – Promotion des enjeux Natura 2000 au grand public

Définition de plans de communication, conception d'outils d'information N2000 ...

CS2 – Sensibilisation des professionnels et collectivités aux enjeux écologiques

Information des agents techniques et élus des enjeux, formation de personnes relais ...

CS5 – Education à l'environnement

Encouragement des projets d'éducation, AME/ATE ...

CS4 – Promotion des bonnes pratiques de pêche à pied

Sensibilisation sur le terrain et diffusion d'outils de communication

CS3 – Sensibilisation engageante et campagnes de maraude

Rencontre des usagers, sensibilisation des bonnes pratiques et diffusion des sciences participatives



Coordination

GOUV1 – Gestion et actualisation du DOCOB

Mise à jour des outils de suivi de gestion, des données écologiques, ...

GOUV2 – Articulation de Natura 2000 avec les autres politiques publiques

Veille à la bonne transmission des informations, coopération avec les acteurs, ...

GOUV4 – Animation et mise en œuvre du DOCOB

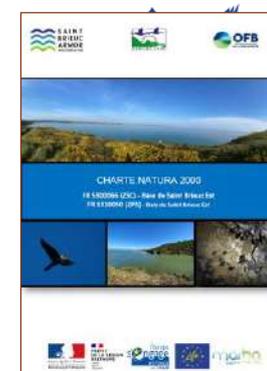
Animation du site N2000, concrétisation des fiches-mesures, ...

GOUV3 – Evaluation des incidences : appui aux porteurs de projets et services instructeurs

Faciliter la bonne réalisation des évaluations d'incidences



Présentation de la stratégie de gestion



Charte Natura 2000

- Des recommandations générales
- Des engagements spécifiques aux enjeux Natura 2000

MILIEUX MEUBLES ET MILIEUX ROCHEUX
Recommandations

Je veille à :

- ✓ M'informer sur la réglementation en vigueur concernant les différentes pratiques de pêche de loisir (*taillies, captures, espèces réglementées, engins de pêche autorisés, etc.*) → <http://www.pêcheapied-loisir.fr>
- ✓ Prévenir l'animateur Natura 2000 du développement d'espèces exotiques invasives (ex. sargasses, wakamé) ou proliférantes et des signes de maladie des espèces (ex. blanchissement des gorgones, noircissement des herbiers).
- ✓ Participer aux enquêtes relatives à la fréquentation du site, à condition que les données restent anonymes et soient traitées de façon globale.
- ✓ Dans la mesure du possible, retirer les engins de pêche perdus ou abandonnés afin de limiter la pêche fantôme ou signaler leur perte/présence avec si possible la localisation GPS. → <https://tsnandcloc.tremer.fr>

Engagements de bonnes pratiques

Je m'engage à :

En mer

- Ne pas mouiller mon ancre sur les zones de maëri et à privilégier les fonds sableux (zones claires), dans les limites des impératifs de sécurité du mouillage. L'amarrage sur bouée dans les zones de mouillages organisés doit être privilégié.
Point de contrôle : absence de mouillage sur ces zones sensibles.

Sur l'estran

- Avoir des pratiques de pêche à pied de loisir respectueuses telles que : utiliser des outils les plus sélectifs possibles, ne pêcher que ce que je vais consommer, remettre les blocs rocheux manipulés en place en veillant à ne pas écraser la faune qui pourrait s'y trouver, etc.
Point de contrôle : respect des bonnes pratiques de pêche à pied
- Veiller au maintien de la dynamique naturelle des habitats littoraux. Sauf autorisation spécifique, ne pas prélever de galets, cailloux ou sable sur le site Natura 2000. Ne pas modifier les milieux naturels par l'empilement de galets ou de roches (caïms).
Point de contrôle : absence de prélèvement de galets, cailloux ou sable, de construction de caïms imputable au signataire.

Sur le site

- Sensibiliser les pratiquants de sports et loisirs nautiques vis-à-vis de pratiques respectueuses des enjeux environnementaux présents sur les sites Natura 2000.
Point de contrôle : démarches d'information et de sensibilisation auprès des adhérents (mail, réunions, flyers, etc.).

- Un formulaire d'engagement

FORMULAIRE D'ENGAGEMENT
ZSC & ZPS « Baie de Saint-Brieuc Est »

IDENTIFIANT DE L'ADHÉRENT

NOM et Prénom : _____
Mail : _____ Tel : _____
Adresse : _____

adhésion individuelle adhésion collective (pour une structure ou un organisateur de manifestation nautique)

Je suis propriétaire d'une parcelle abritant des habitats/espèces d'intérêt communautaire

Je pratique des activités sur un lieu pouvant abriter des habitats/espèces d'intérêt communautaire (pratique permanente ou très récurrente)

IDENTIFICATION DES MILIEUX

Références cadastrales des parcelles engagées : _____

Identification des grands types de milieux concernés (cf. Volume II – diagnostic écologique) :

<input type="checkbox"/>	mares, bas-marais et prairies humides	<input type="checkbox"/>	habitats forestiers
<input type="checkbox"/>	hauts de plages et habitats dunaires	<input type="checkbox"/>	prairies de fauche
<input type="checkbox"/>	falaises et landes littorales	<input type="checkbox"/>	prés salés
<input type="checkbox"/>	herbiers de zostères, milieux meubles et rocheux		

Engagement

La charte ne se substitue pas aux obligations réglementaires en vigueur liées aux usages de la mer dont j'ai connaissance et que je respecte.

Je veille à respecter l'ensemble des recommandations présentées dans la charte Natura 2000.

Je m'engage à respecter l'ensemble des engagements que j'ai cochés dans cette charte.
Une cartographie du patrimoine naturel du site sera fournie par les animateurs Natura 2000 au moment de la signature de la charte.

Je m'engage pour une durée de 5 ans, à compter de la réception par la DDTM/DML des Côtes-d'Armor de ce formulaire d'engagement et du CERFA, accompagné d'une copie de la charte et des engagements choisis.

DATE : _____ SIGNATURE : _____

→ Tableaux d'arborescence

Etat de l'enjeu			VISION A LONG TERME								
Etat actuel de l'enjeu			Objectifs à long terme	Niveau d'exigence	Indicateurs d'état	Métriques	Code	Opérations / Actions (suivis scientifiques)	Modalités d'interprétation	Indicateurs de réalisation	Priorité
Influences sur l'enjeu		STRATEGIE D'ACTION (Durée du plan)									
Facteurs d'influence	Pressions à gérer	Objectifs opérationnels	Résultats attendus	Indicateurs de pression	Métriques	Code	Opérations	Actions	Indicateurs de réalisation	Priorité	

→ Synthèse de la stratégie de gestion sur le site Natura 2000

→ Pour tous les groupes d'enjeux terrestres et marins (habitats et espèces)
 + les enjeux de l'interface terre/mer
 + les enjeux de connaissance, sensibilisation et coordination

→ Suivi de la mise en œuvre de la gestion



- Echanges avec la salle



- Echanges avec la salle
- Proposition de validation du DOCOB

ANIMATION ET MISE EN ŒUVRE DU DOCOB

Généralités sur la mise en œuvre du DOCOB



Mise en place des actions prévues dans le DOCOB

- Recherche de financements
- Mobilisation des partenaires
- Mise en œuvre des outils Natura 2000 contractuels (contrats et charte)

Suivi des actions mises en œuvre

- Évaluation des résultats
- Suivi scientifique et approfondissement des connaissances
- Mise à jour du DOCOB

Production d'un bilan annuel d'activités

Appui aux porteurs de projets lors des évaluations des incidences Natura 2000

 <p>LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE PRÉFET DES CÔTES-D'ARMOR</p>	<p>FORMULAIRE D'ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000 (Art R414-23 code de l'environnement)</p>	 <p>NATURA 2000</p>
---	---	--

Notice d'information

En application du droit européen, le décret n° 2010-365 du 09 avril 2010 a défini les activités soumises à évaluation d'incidences lors qu'elles se situaient sur des sites Natura 2000. Ce décret est complété par des arrêtés préfectoraux : arrêté de la Préfecture de Région et arrêté de la Préfecture maritime de l'Atlantique.

Pour savoir si votre projet a lieu sur un site Natura 2000 ou à proximité,

Sur le site de la DREAL :
http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/10/Nature_Paysage.map
Dans légende, vous cochez « Natura 2000 » dans la rubrique « Nature et biodiversité » et décochez les autres zones protégées. Vous pouvez choisir comme fond de carte : l'IGN ou l'orthophoto (à partir de 1/25000^{ème}) selon l'échelle que vous choisissez. Vous pouvez zoomer sur la carte en choisissant la commune.

Sur le site du Géoportail :
<http://www.geoportail.fr/visu2D.do?ter=metropole>
Dans catalogue, vous cochez « Natura 2000 » dans la rubrique « Sites protégés ». Vous pouvez choisir comme fond de carte entre l'IGN et la photographie aérienne.

1° Description du projet
Pour réaliser la cartographie, aidez-vous de ces sites internet.

2° Description du ou des sites Natura 2000 concernés
Pour cette partie, aidez-vous des sites internet présentés ci-dessus. Il est également préconisé de contacter l'opérateur Natura 2000 du ou des sites concernés.

Pour en savoir plus sur les sites Natura 2000,

Sur le site de la DREAL :
<http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/natura-2000-r94.html>
La légende de la carte vous indique si le site a été désigné Natura 2000 au titre de la Directive Oiseaux (1979) en Zone de protection spéciale (ZPS) et/ou au titre de la Directive Habitats (1992) en Zone spéciale de conservation (ZSC).
Pour information, ZPS + ZSC = Réseau européen Natura 2000

Sur la carte, vous pouvez accéder à la fiche correspondante au site Natura 2000 en cliquant dessus. Vous pourrez sur cette fiche télécharger le document d'objectifs du site (diagnostic et préconisations), trouver le nom de l'opérateur Natura 2000 lorsqu'il a été désigné.

Sur le site national Réseau Natura 2000 :
<http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/region/53/bretagne>
Des informations sur les habitats et espèces

3° Analyse des éventuelles incidences de la manifestation sur les habitats et espèces
Pour remplir cette partie, il est préconisé de contacter l'opérateur Natura 2000 du ou des sites concernés. Veuillez trouver un exemple de tableau rempli sur les pages suivantes.



- **Proposition de validation des structures animatrices**

Un premier pas vers l'animation ...

Les potentielles sources de financement mobilisables

<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/>

Fonds européens

- FEADER, FEDER (MAEC)
- FEAMPA (ARP, ANI-MER 2000, GALPA...)
- Projets LIFE (Marha, Natur'Adapt, EMM, etc.)

Fonds nationaux

- Fonds vert (pour les mouillages écologiques, etc.)
- Financements via les services centraux et déconcentrés MTES – MAA (ex. contrats N2000)
- Financements via Etablissements publics (OFB, AELB, CdL)
- Fondation du patrimoine

Fonds locaux

- Conseil Régional via Breizh Biodiv
- Conseil départemental 22

Modalités :

- ✓ *Appels à manifestation d'intérêt (AMI)*
- ✓ *Appels à projet (ex : restauration écologique en faveur de la biodiversité)*
- ✓ *Programme de recherche*
- ✓ ...



Région
BRETAGNE



Un premier pas vers l'animation ...



Un réseau d'acteurs locaux déjà mobilisés



Des exemples d'actions déjà conduites

Mobilisation et protection des sites de nidification

- **Actions de sensibilisation**
- **qui** : Vivarmor Nature
- **financement** : varié

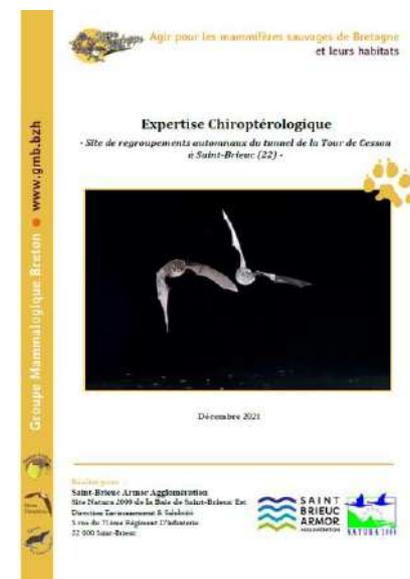


Etude sur le site de Swarming

- **Amélioration des connaissances**
- **qui** : GMB
- **financement** : FEADER et SBAA

Opération d'arrachage de Baccharis

- **Réduction des EEE**
- **qui** : coordination SBAA et RNN
- **financement** : Bénévolat



Des exemples d'actions à conduire

Cartographie des habitats

- **Amélioration de la connaissance**
- **qui** : CBNB
- **financement possible** : FEDER



Entretien des landes

- **Amélioration état de conservation des habitats**
- **qui** : animateur Natura 2000, gestionnaires, propriétaires des parcelles
- **financement possible** : contrat Natura 2000



Un premier pas vers l'animation ...

Des exemples d'actions déjà conduites

Promotion des bonnes pratiques

- conférences et actions de sensibilisation
- **qui** : AL LARK
- **financement** : OFB



Connaissance des champs de bloc

- Inventaire et qualification Etat de conservation
- **qui** : TBM
- **financement** : OFB



Expertise pour evaluation d'incidence

- **Projet de ramassage des algues vertes**
- **qui** : Prefecture, RNN, SBAA, OFB, DREAL,....
- **financement possible** : fonctionnement



Des exemples d'actions à conduire

Appui/Expertise sur l'arrasement des barrages

- **Retex des services spécialisés de l'OFB**
(pôle R/D ecohydraulique & pôle amphihalins)
- **qui** : OFB
- **financement possible** : Fonctionnement



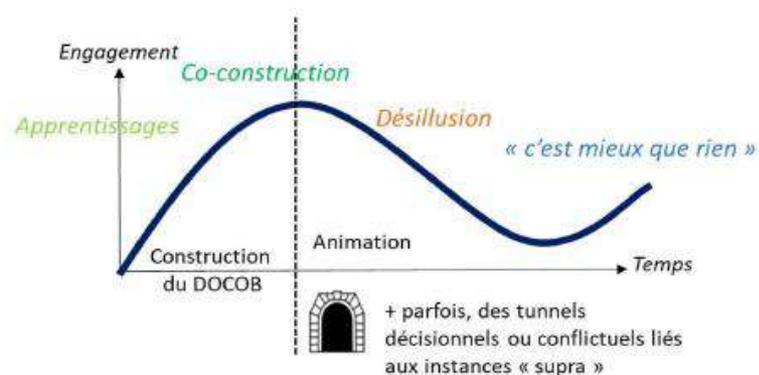
Sensibilisation des élus aux enjeux Natura 2000

- **Sorties sur le terrain d'identification des enjeux**
- **qui** : animateur Natura 2000, Animateur SAGE, Animateur ABI
- **financement possible** : LIFE MARHA, Collectivités,...



Plusieurs constats :

- **Diminution de l'implication des acteurs du territoire**, une fois le DOCOB validé.
- **Rôle central des élus représentants des collectivités dans la gestion des sites Natura 2000.** Leur implication pourrait être accrue afin de renforcer l'efficacité de la mise en œuvre des mesures.



→ **Pour favoriser la phase d'animation**, il est proposé que certaines mesures soient parrainées par des élus de collectivités.

→ Parrainage de mesures du DOCOB par des élus: En quoi consiste-t-il ?

- Être en appui direct de l'animateur,
- Favoriser la cohérence avec les autres dynamiques territoriales,
- Être porte-parole de la progression de la mesure dans les autres réunions de gestion du territoire,
- Favoriser d'éventuels appuis.



→ Modalité expérimentale d'animation du site Natura 2000 en mer pour maintenir son dynamisme.

→ Elu facilitant de la mise en œuvre de décisions collectives

Proposition de trois niveaux de parrainage :

→ Niveau 1 :

Suivi régulier d'une mesure (réunion et/ou sortie terrain avec le gestionnaire tous les 3 mois)



→ Niveau 2 :

Suivi régulier d'une mesure

+ recherche active de moyens et de solutions, organisation de point multi-acteurs



→ Niveau 3 :

Suivi régulier d'une mesure

+ recherche active de moyens et de solutions, organisation de point multi-acteurs

+ mobilisation de moyens pour répondre aux besoins du gestionnaire et pour débloquer d'éventuels freins à la mise en œuvre de la mesure



→ Parrainage de mesures du DOCOB par des élus: Comment choisir les mesures à parrainer ?

Mesures parrainées sont celles considérées comme **prioritaires** et qui seront suivie par l'animateur sur l'année.

Une fois le principe validé collectivement, **proposition aux élus de se positionner selon leurs intérêts** sur les mesures prioritaires à mettre en œuvre.

Le nombre de mesures parrainées doit être en adéquation avec la capacité de l'animateur à assurer la mise en œuvre des mesures et le suivi de ces parrainages.



Discussions:

- Comment choisir les mesures à parrainer? Des mesures à quelle échelle?
- Comment vous mobiliser? Via quels réseaux?
 - Via l'agglo pour l'échelle intercommunale, via les communes pour les actions plus locales ?
 - Par l'intermédiaire de groupes de travail, bilatérales, au sein d'autres initiatives comme les Atlas de Biodiversité Intercommunale ?

Des supports pour favoriser votre implication





- Echanges avec la salle / points divers



CONCLUSION

Espace d'échanges



The screenshot shows the website interface for the Natura 2000 site in Baie de Saint-Brieuc Est. At the top left, there are logos for OFB (Office français de la biodiversité) and SAINT BRIEUC ARMOR ASSOCIATION. A search bar is located at the top right. The main banner features a green frog on a leaf with the text "Site Natura 2000 Baie de Saint-Brieuc Est". Below the banner are three navigation buttons: "Saint Brieuc Est", "Découvrir Natura 2000", and "Espace d'échanges". A central white box displays the "Accueil" (Welcome) message, stating that the document of objectives (docob) is currently under development and that the site is managed in consultation with all stakeholders. It also provides information about the special protection zones (ZPS and ZSC) and encourages users to visit the exchange space to access documents and meeting reports.

OFB
OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ

SAINT BRIEUC ARMOR ASSOCIATION

Rechercher :

Site Natura 2000
Baie de Saint-Brieuc Est

🏠 Saint Brieuc Est

🌿 Découvrir Natura 2000

🗨️ Espace d'échanges

Accueil

Accueil

Bienvenue sur le site Natura 2000 Baie de Saint-Brieuc Est

Le document d'objectifs (docob) du site Natura 2000 est actuellement en cours d'élaboration. Cette démarche est menée en concertation avec tous les acteurs du site et les usagers. Elle couvre la Zone de protection spéciale dédiée aux oiseaux (ZPS) n°FR5310050 et la Zone spéciale de conservation (ZSC) dédiée aux habitats et aux espèces de faune et de flore n°FR5300066.

N'hésitez pas à consulter l'espace d'échanges en vous **connectant** [ici](#) où vous retrouverez tous les documents de travail et les comptes-rendus des réunions de concertation.

Les documents sont accessibles dans l'espace d'échanges du site internet

<https://saint-brieuc-est.n2000.fr/participer>

N'hésitez pas à contribuer à l'élaboration du DocOb !

Nous attendons vos remarques, relectures et commentaires.

Pour cela contactez-nous :

Morgane OISEL : thématique habitats et espèces terrestres
morgane.oisel@sbaa.fr 02 96 68 23 58

Sven Mellaza : thématique habitats marins
sven.mellaza@ofb.gouv.fr 02 33 69 20 85

Olivier Abellard : thématique mammifères marins
olivier.abellard@ofb.gouv.fr 02 33 69 20 82



Merci

